



Mensonge huissier

Par Ssophie

Bonjour

Nous avons perdu au tribunal contre me RSI. Nous ne savions pas comment faire pour régler la dette, notre avocat ne répondant plus. Nous avons donc attendu.

Un huissier est passé à notre ancien domicile et a déposé un courrier, il indique que notre nom était présent sur la boîte aux lettres. Ce qui est faux. Aujourd'hui nous voyons sur notre compte bancaire un blocage saisie attribution.

J ai plusieurs questions.

Est ce une saisie attribution abusive ?

Pourquoi le montant saisi est supérieur à la dette ?

Le délai d un mois pour contester commence à partir du jour où nous recevrons la notification de la saisie attribution ?

Ou bien ce délai commence depuis le dépôt d un courrier à notnotre ancienne adresse ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par Indigo

Bonjour Sssophie,

Vous pouvez bénéficier d'une consultation gratuite par un avocat.

cf.

<https://www.assistance-juridique-gratuite.com/droit-civil/>

tel:+33187650241

Cordialement,

Par isernon

bonjour,

l'huissier envoie ou dépose le courrier ou l'avis de passage à l'adresse communiquée par le créancier qui le mandate.

pouvez-vous prouver que votre nom était absent sur votre boîte à lettres ?

Vous pouvez contester cette saisie attribution auprès du juge de l'exécution.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1850]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1850[ur]

salutations